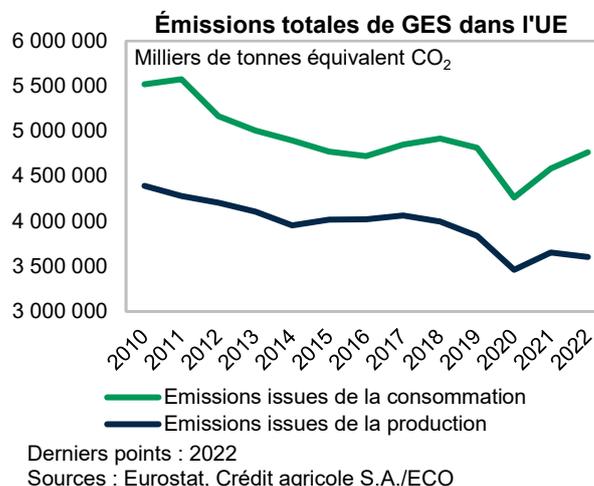


Perspectives

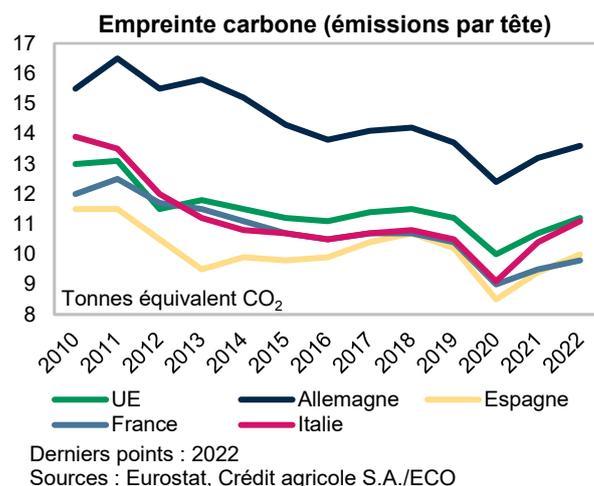
N°25/067 – 24 février 2025

ZONE EURO – L'Union européenne responsable de 9% des émissions mondiales de GES en 2022

Eurostat a récemment publié les données concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne (UE) en 2022. Celles induites par la demande intérieure finale s'établissent à 4,8 milliards de tonnes équivalent CO₂ au total, soit 10,7 tonnes équivalent CO₂ par habitant (ce que l'on appelle communément l'« empreinte carbone »). L'UE a ainsi été responsable d'environ 9% des émissions mondiales en 2022 (51,4 Mds t CO₂ éq). Ces mesures englobent les émissions générées tout au long de la chaîne de production des biens et services consommés, ce qui est important car une bonne partie de ces derniers sont importés au sein de l'UE. Par ailleurs, l'approche au travers du prisme de la production nous renseigne sur les émissions directes sur le sol européen (activités de production, même pour les biens et services destinés à l'export, et ménages). Ces dernières sont de 24% plus faibles que celles générées par la consommation, à la fois par habitant (8,1 tonnes) et en valeur absolue (3,6 Mds t CO₂ éq).



Les émissions selon l'approche « consommation » et celles selon l'approche « production » ont suivi peu ou prou la même trajectoire depuis les années 2010 dans l'UE. En effet, elles ont décliné de 2010 à 2014, avant de se stabiliser globalement entre 2014 et 2018 et de se réduire de nouveau en 2019. Elles ont ensuite fortement diminué en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire et sont reparties à la hausse depuis. Ainsi, au total, les émissions de GES générées par la consommation ont chuté de 14% entre 2010 et 2022, et celles générées par la production résidente de 18%. Elles ont toutefois crû de 12% et 4%, respectivement, entre 2020 et 2022.



Sur les 4,8 milliards de tonnes équivalent CO₂ émises par la demande intérieure finale de l'UE, l'Allemagne en représente 23%, la France et l'Italie 13% et l'Espagne un peu moins de 10% ; ces quatre pays (les plus grands) sont donc les plus gros émetteurs de l'UE. Pour la production (3,6 Mds t CO₂ éq), les parts relatives de ces grands pays sont similaires : l'Allemagne reste en tête avec 22% des émissions, toujours suivie de la France et l'Italie (12%), mais l'Espagne (8%) passe en quatrième position, derrière la Pologne (11%).

Afin d'établir une meilleure comparaison entre pays, il convient d'utiliser la mesure par tête, soit l'empreinte carbone (les émissions issues de la demande intérieure finale) par habitant. Parmi les grands pays, la France et l'Espagne se distinguent en apparaissant relativement vertueuses¹, avec des émissions de respectivement 9,3 et 9,5 tonnes équivalent CO₂ par personne en 2022. Elles s'établissent ainsi respectivement en septième et neuvième position des pays les moins émetteurs de l'UE (28 pays), après des pays comme la Suède, le Portugal et la Roumanie, qui forment le podium de tête avec 8 tonnes/habitant. En revanche, l'Allemagne (13,1 tonnes/habitant) se positionne bien au-dessus de la moyenne de l'UE et l'Italie l'égale (10,7 tonnes/habitant). En bas du tableau, on retrouve des pays plus petits comme Chypre (16,6 tonnes /habitant) et le Luxembourg (15,5 tonnes/habitant). À noter aussi que seuls le Danemark et la Pologne affichent des émissions par tête générées par la consommation inférieures à celles générées par la production résidente.

Par ailleurs, on peut observer que certains secteurs d'activité participent plus que d'autres aux émissions selon l'approche consommation. C'est le cas de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (1,1 Md t CO₂ éq), responsable de près d'un quart des émissions totales de GES de l'UE. Viennent ensuite l'industrie manufacturière (984 Mt CO₂ éq) et l'agriculture, sylviculture et pêche (757 Mt CO₂ éq). Par ailleurs, sur les 4,8 milliards de tonnes équivalent CO₂ d'émissions générées par la consommation au sein de l'UE en 2022, 1,9 Md (39%) est émis à l'étranger (importations). Ainsi, au sein du G20, la Chine (22% des émissions de provenance extra-UE), la Russie (11%) et les États-Unis (5%) en étaient les principales sources en 2022, reflétant les forts liens commerciaux de l'UE avec ces régions.

Enfin, sur les émissions de GES de 3,6 milliards de tonnes équivalent CO₂ générées par la production sur le sol européen, 2,9 Mds ont servi la demande intérieure finale et 0,7 Md la demande extérieure (exportations), à 19% les États-Unis (139 Mt CO₂ éq) et à 14% la Chine (103 Mt CO₂ éq).

☑ Notre opinion – *Au niveau mondial, l'Union européenne est responsable d'un excès d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à sa population : 9% des émissions pour moins de 6% de la population mondiale, d'après les données de la Banque mondiale pour 2022. Par ailleurs, ces émissions ont augmenté chaque année depuis la crise du Covid, alors qu'elles avaient diminué au cours de la dernière décennie (de premiers indicateurs pour 2023 semblent toutefois indiquer qu'elles seraient de nouveau en baisse). L'UE doit faire davantage, notamment si elle souhaite atteindre son objectif de réduction des émissions de GES de 55% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 (Pacte vert pour l'Europe). Et pour cause, selon un rapport récent de l'Agence européenne pour l'environnement, au rythme actuel, la baisse ne serait que de 43% en 2030. Insuffisant donc. Cet effort doit passer par des avancées en termes de décarbonation sur notre territoire, dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière et l'énergie, mais aussi par des changements dans nos modes et habitudes de consommation. Il ne suffira pas de faire mieux que des géants comme les États-Unis, dont l'empreinte carbone est déjà beaucoup plus élevée que celle de l'UE (environ 18 tonnes équivalent CO₂ par habitant) et qui devraient malheureusement retarder la réduction de leurs émissions (compte tenu de l'arrivée au pouvoir de Donald Trump). On sait en effet que trop tarder sera très coûteux.*

Article publié le 21 février 2025 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

¹ La France connaît d'ailleurs une hausse moins marquée que les autres grands pays entre 2020 et 2022.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
21/02/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
21/02/2025	<u>Allemagne – Élections fédérales : état des lieux pré-électoral</u>	Zone euro
20/02/2025	<u>Koweït – Le temps des arbitrages ?</u>	Moyen-Orient
19/02/2025	<u>Chili – Réforme décisive du système de retraites</u>	Amérique latine
18/02/2025	<u>Le PIB britannique échappe de justesse à la contraction au T4-2024</u>	Royaume-Uni
18/02/2025	<u>Webconférence Avenir de l'Europe – Nouvelles règles budgétaires : quelles trajectoires pour les dettes publiques ?</u>	Union européenne
18/02/2025	<u>France – Le taux de chômage diminue légèrement au quatrième trimestre 2024, à 7,3%</u>	France
17/02/2025	<u>ECO Tour 2025 : état de l'économie française secteur par secteur</u>	Secteurs, France
17/02/2025	<u>Zone euro – La production industrielle recule de nouveau en 2024</u>	Zone euro
17/02/2025	<u>Chine – La croissance, une "surprise positive" qui n'enterre pas de profondes interrogations</u>	Asie
14/02/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
13/02/2025	<u>Désormais, tout est lié...</u>	Afrique, géopolitique, m
13/02/2025	<u>Afrique sub-saharienne : délestages et infrastructures vieillissantes : le piège énergétique sud-africain</u>	Afrique
12/02/2025	<u>Mexique : guerre commerciale, premières salves, cessez-le-feu fragile</u>	Amérique latine
11/02/2025	<u>France – 2024, année record à la fois pour les défaillances et pour les créations d'entreprises</u>	France
11/02/2025	<u>Parole de banques centrales – BoE : Face aux incertitudes, la prudence est de mise</u>	Royaume-Uni
10/02/2025	<u>Parole de banques centrales – Taux d'intérêt d'équilibre, la BCE ne s'engage pas</u>	Zone euro
07/02/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
06/02/2025	<u>Hongrie – Slovaquie : radicalité à l'extérieur, fragilité à l'intérieur</u>	PECO
06/02/2025	<u>En Inde, le ralentissement de la croissance complique les arbitrages</u>	Asie
06/02/2025	<u>Royaume-Uni – Scénario 2025-2026 : le budget d'automne 2024 complique les perspectives économiques</u>	Royaume-Uni
05/02/2025	<u>Chine – "Le rôle démesuré de la Chine dans la dynamique économique mondiale"</u>	Monde
04/02/2025	<u>Zone euro : un ralentissement généralisé de la croissance au T4 2024</u>	Zone euro
04/02/2025	<u>Italie : le taux de chômage augmente en décembre</u>	Italie
03/02/2025	<u>Espagne – Secteur manufacturier : résilience et transformation</u>	Zone euro

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Victor Moulin

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.